



**COMMUNIQUÉ AGREMENT CACAO HORS NORME, RESIDUS ET DECHETS DE CACAO
CAMPAGNE 2018-2019**

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer la profession d'exportateur de cacao hors-norme, résidus et déchets de cacao au cours de la campagne 2018-2019, à déposer leur dossier de demande d'agrément au Conseil du Café-Cacao, sis au 20^{ème} étage de l'immeuble CAISTAB.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h, du 09 mai au **08 juin 2018** délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au 17^{ème} étage porte 17.03 (Secrétariat du Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales) et sur le site www.conseilcafecacao.ci.

Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Toutefois, les exportateurs agréés pour la campagne Café-Cacao 2017-2018 sont dispensés de la production de certaines pièces dont la liste est disponible au 17^{ème} étage porte 17.03 de l'immeuble CAISTAB (Secrétariat du Service Juridique).

Les frais de dossier fixés à Cent Mille cent francs (100 100) francs CFA, sont payables en une seule fois, sur le compte n°121207317305, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél. : (225) 20 25 69 64/20 20 27 95

